Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900997-20251215-20250801DM1-DE

DEPARTEMENT	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINISTERE	DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Conseillers **En exercice : 12 Présents : 09 Votants : 10 Date de la convocation 10 décembre 2025** **Quorum : 7**	***Séance du 15 décembre 2025*** L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire. **Présents** : Tous les conseillers en exercice à l'exception de : Mme Annie Priol qui a donné pouvoir à Mme Anne Apprioual **Absente** : Mme Armelle Kernéïs **Excusé** : Sébastien Bellec Mme Sandra Roudaut a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N° 2025-08-01

OBJET : BP commune : Décision modificative n° 1

Vu la délibération du 10 avril 2024 relative à l'adoption d'un protocole transactionnel, dans le dossier du sinistre de la salle multifonctions,

Considérant le montant obtenu d'indemnisation de 401 036 €,

Mme le Maire propose à l'assemblée de constituer une provision semi-budgétaire pour mettre en réserve cette dotation pour financer les futurs travaux de réparation de la salle multifonctions et de voter les crédits suivants,

dm1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6815 : Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0.00 €	401 036.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	**0.00 €**	**401 036.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	401 036.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**401 036.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	401 036.00 €	0.00 €	401 036.00 €
Total Général		401 036.00 €		401 036.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve les crédits inscrits ci-dessous.

Fait les jour, mois et an que devant

Le Maire,

Anne APPRIOUAL